

au département de la Justice, sa responsabilité est complètement dégagée. Cependant, il ne saurait s'y soustraire aussi aisément. Il était rigoureusement tenu de nous faire connaître ce soir en quel état se trouvait la créance, de nous déclarer quelles étaient les chances de la recouvrer, de nous apprendre quelle est la solvabilité de la compagnie; bref, de nous fournir tous les renseignements qu'un administrateur donnerait à une maison d'affaires dans des circonstances semblables. Au lieu de cela, le ministre se lève pour dire: "Nous sommes certains de faire rentrer l'argent. Je sais que la maison n'a pas fermé ses portes, bien que j'ignore quel est son actif ou quels sont les membres de la compagnie; je n'en sais absolument rien, mais je suis sûr que nous rentrerons dans nos fonds." A-t-il consulté son collègue le ministre des Douanes avant de faire cette vente? Lui a-t-il téléphoné pour lui demander s'il connaissait la New Brunswick Rolling Mills? Lui a-t-il demandé si elle était sur un bon pied? Le ministre des Douanes déclare: "En effet, je sais que la compagnie se trouve là, mais je n'en connais absolument rien." Un simple homme d'affaires qui aurait fait une vente de \$135,000 se serait assuré de la garantie qu'il aurait et du mode de paiement. Le ministre de la Marine et des Pêcheries n'en a rien fait; du moins, s'il en est autrement, il s'en est caché car il n'en a pas soufflé mot.

M. McMASTER: Il est complètement dérouteré.

M. PARDEE: En effet. Nous sommes ici ce soir sans être plus renseignés que l'homme dans la lune au sujet de la vente du *Niobé* et des sous-marins, si ce n'est que le prix a été de \$135,000. Nous n'ignorons pas qu'il y a quelque chose qui cloche. Le montant de la dette est inconnu. Nous ne connaissons pas la solvabilité du débiteur. Comme mon honorable ami (M. Bureau) le disait, il semble que nous ayons été mis dedans pour une très grosse somme dans cette affaire. On nous dira: "Nous avons encore le *Niobé*." C'est vrai; mais les prix ont baissé et nous ne pourrions pas obtenir autant qu'on nous a déjà offert, par conséquent, c'est le pays qui perd.

M. LAPOINTE: Le ministre a fait au comité une narration qui est assez incomplète. Je ne voudrais rien y ajouter, si ce n'est pour faire ressortir un côté de l'affaire. Lors de l'adoption de la loi navale, en 1910, le représentant de King (sir Robert Borden), qui est ensuite devenu premier

ministre du Canada, le présent premier ministre (M. Meighen) et tous les autres députés qui sont maintenant les collègues de mon honorable ami ont voté contre cette loi et pour un amendement proposé par le regretté M. Monk, et portant que le Canada ne devait pas adopter de programme naval qui n'aurait pas été approuvé d'abord par la nation canadienne. Cette question a été débattue pendant la lutte électorale de 1911. C'est un fait que, dans ma province, elle a été la seule qui ait été disputée à la tribune populaire. Vingt-six députés hostiles à cette loi furent élus dans la province de Québec et, au lendemain de l'élection, lorsqu'ils se sont réunis, après être parvenus à leurs fins, ils ont promis, au Parlement, que le pays ne s'engagerait dans aucun programme naval définitif que la nation canadienne n'aurait pas approuvé d'abord. Le premier ministre de ce temps-là a fait cette promesse; celui qui était alors ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable M. Hazen, l'a formellement déclaré sur le parquet des communes, et je demande à mes collègues à quelle époque la nation canadienne a, depuis ce temps-là, approuvé le présent programme du ministère relativement à la marine. Ainsi que le député de Brome (M. McMaster) l'a dit, le ministre de la Marine et des Pêcheries et le Gouvernement ont accepté ces vaisseaux comme faisant partie de leur programme définitif sans demander l'approbation du peuple canadien, ni celle du parlement du Canada. Cela s'est fait par un décret du conseil, bien entendu, conformément à la pratique ordinaire de la présente administration à ce moment-là. Le Parlement n'a pas été consulté et lorsque mon honorable ami s'est présenté à la Chambre pour lui demander d'ouvrir un crédit, nous nous sommes trouvés en présence d'un fait accompli. Les vaisseaux avaient été acceptés et il nous fallait voter l'argent, bien que nous y soyons opposés. Je refusais d'ouvrir ce crédit, je le refuse encore pour maintes raisons dont l'une est qu'il n'y a pas présentement de programme naval arrêté pour les dominions britanniques.

Une conférence impériale doit avoir lieu l'an prochain. Cette année, il va y avoir réunion des premiers ministres. On a donné un autre nom à la conférence de juillet prochain, et la situation est telle, que notre premier ministre disait, l'autre jour, ou du moins donnait à entendre qu'il s'opposerait à la mise à l'étude de tout programme naval à la conférence de l'été pro-